

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 SG 53 Convention de financement entre la Ville de Paris et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure une convention de financement avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention de financement avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de financement avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018.

Article 3 : La recette tirée de la convention, d'un montant de 500 000 euros, sera constatée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO